

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi 22 avril 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 55

Volants : 60

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, , Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Lucine LAVIE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bruno QUEYROL, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Martine LOPEZ donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Olivier JONET et Annie-Christine PELLEGRINO donne pouvoir à Myriam REGIMON,

Absents : Évelyne BONNOTTE, Pascale CONAN, Véronique DUPORGE, Thierry LABORDE, Gwenaëlle MACHADO et Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Christophe SERENA

DEL_2026_039 - Étude d'opportunité sur la boucle d'autoconsommation collective photovoltaïque multi-acteurs - Approbation

La Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, dans le cadre de sa politique de transition énergétique et de maîtrise de la consommation électrique, a lancé une consultation le 13 avril 2026 dans le but de sélectionner un prestataire chargé de réaliser une étude d'opportunité relative à la mise en place d'une boucle d'autoconsommation collective (ACC) photovoltaïque multi-acteurs. Cette étude vise à évaluer la faisabilité technique, économique et juridique du projet, conformément aux articles L.315-2 et suivants du Code de l'énergie.

La consultation, ouverte jusqu'au 1er mars 2026, a été menée selon les modalités définies dans le Règlement de Consultation et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Trois entreprises ont soumis une offre technique et financière :

- Enercoop Nouvelle-Aquitaine (note : 96/100, prix : 11 295 € HT)
- TECSOL (note : 69/100, prix : 24 000 € HT)
- Enogrid (note : 71/100, prix : 24 600 € HT)

Benjamin MALAMBIC, vice-président en charge du développement durable de la Communauté des Communes, et Bertrand MATHAT du SIPHEM ont présenté le contexte général du projet et les résultats de l'analyse des offres reçues.

Analyse comparative des offres :

Les offres ont été évaluées selon les critères pondérés suivants :

- Qualité du mémoire technique (40%)
- Prix (30%)
- Délais de réalisation (10%)
- Références et compétences (10%)
- Politique de limitation d'émission de gaz à effet de serre (5%)
- Formation des collaborateurs (5%)

Synthèse des résultats de l'analyse :

CANDIDATS	COÛT PRESTATION	NB. DE POINTS	CLASSEMENT
ENERCOOP N.A.	11 295,00 €	96	1
ENOGRID	24 000,00 €	69	2
TECSOL	24 600,00 €	71	3

Enercoop Nouvelle-Aquitaine a obtenu la meilleure note globale (96/100), avec une offre technique complète, un prix compétitif (11 295 € HT), et une méthodologie adaptée aux attentes du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Considérant que :

- Le projet s'inscrit dans les objectifs du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de la Communauté des Communes ;
- L'étude d'opportunité est une étape indispensable pour sécuriser le projet et obtenir les financements nécessaires ;
- Enercoop Nouvelle-Aquitaine a présenté l'offre la plus conforme aux attentes techniques, économiques et juridiques définies dans le CCTP ;
- L'étude est éligible aux subventions régionales qui permettent de financer jusqu'à 50% du coût de ce type d'étude dans la limite de 10 000 € HT ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (42 votes POUR, 8 votes CONTRE, 8 Abstentions, 2 Non Votants) décide :

- **DE SÉLECTIONNER** l'entreprise Enercoop Nouvelle-Aquitaine pour la réalisation de l'étude d'opportunité relatif au projet de boucle d'autoconsommation collective photovoltaïque multi-acteurs, conformément aux dispositions du CCTP et du Règlement de Consultation ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette étude, y compris la convention avec l'entreprise Enercoop Nouvelle-Aquitaine ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande d'aides financières auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, sur la base des éléments issus de la consultation relative à l'étude d'opportunité.

Le Président,

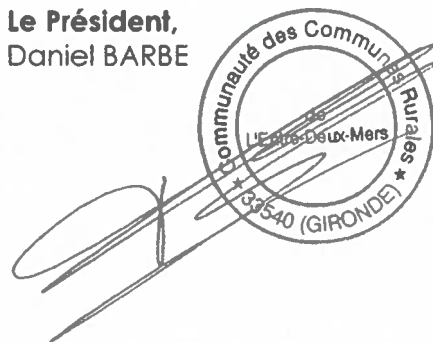
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Christophe SERENA



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi 22 avril 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 55

Volants : 60

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, , Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Lucine LAVIE , Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bruno QUEYROL, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Martine LOPEZ donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Olivier JONET et Annie-Christine PELLEGRINO donne pouvoir à Myriam REGIMON,

Absents : Évelyne BONNOTTE, Pascale CONAN, Véronique DUPORGE, Thierry LABORDE, Gwenaëlle MACHADO et Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Christophe SERENA

DEL_2026_040 - Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'exercice 2026 ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2026.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2026, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (43 votes POUR, 8 votes CONTRE, 6 Abstentions, 3 Non Votants), après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition des taxes foncière bâtie et non bâtie additionnelle, Taxe d'habitation additionnelle, Cotisation Foncière des Entreprises, d'approuver les taux d'imposition suivants :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produits attendus
Taxe Foncière bâtie additionnelle	13 701 000	1.85 %	253 469 €
Taxe Foncière non bâtie additionnelle	1 916 000	3.39 %	64 952 €
Taxe d'Habitation additionnelle	1 749 000	12.57 %	219 849 €
CFE	3 721 000	26.75 %	995 368 €
TOTAL			1 533 638 €

Le Président,

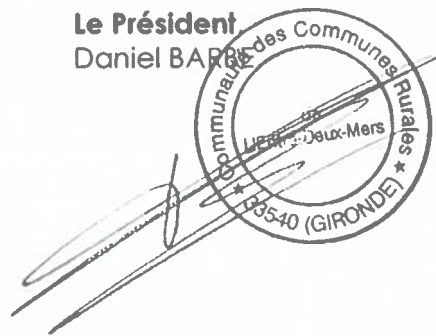
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
 Christophe SERENA



Le Président
 Daniel BARRE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi 22 avril 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 55

Votants : 60

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, , Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Lucine LAVIE, Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bruno QUEYROL, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Martine LOPEZ donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Olivier JONET et Annie-Christine PELLEGRINO donne pouvoir à Myriam REGIMON,

Absents : Évelyne BONNOTTE, Pascale CONAN, Véronique DUPORGE, Thierry LABORDE, Gwenaëlle MACHADO et Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Christophe SERENA

DEL_2026_041 - Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes desservies par le Syndicat Intercommunal de l'Entre Deux Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM).

Le Conseil Communautaire à la majorité de ses membres présents ou représentés (33 votes POUR, 15 votes CONTRE, 9 Abstentions, 3 Non Votants), après en avoir délibéré, décide d'approuver les taux suivants :

Communes	Bases prévisionnelles 2026	Produit appelé par le SEMOCTOM	Taux 2026
PORTE DE BENAUGE	426 612	69 222,00 €	16,23%
BAIGNEAUX	292 019	52 608,72 €	18,02%
BELLEBAT	172 445	38 418,21 €	22,28%
BELLEFOND	168 271	24 919,92 €	14,81%
CESSAC	128 380	22 958,63 €	17,88%
COURPIAC	74 035	13 959,77 €	18,86%
FALEYRAS	291 529	50 416,69 €	17,29%
FRONTENAC	544 347	93 911,18 €	17,25%
GORNAC	453 410	52 031,87 €	11,48%
LADAUX	142 945	22 612,52 €	15,82%
LUGASSON	202 464	35 880,07 €	17,72%
MARTRES	74 974	13 498,29 €	18,00%
MONTIGNAC	94 499	16 036,43 €	16,97%
MOURENS	275 411	46 378,74 €	16,84%
ROMAGNE	290 257	56 762,04 €	19,56%
SAINT PIERRE DE BAT	233 621	33 572,67 €	14,37%
SOULIGNAC	320 808	47 763,18 €	14,89%
TARGON	2 150 512	260 851,57 €	12,13%
TOTAL		951 802,50 €	

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

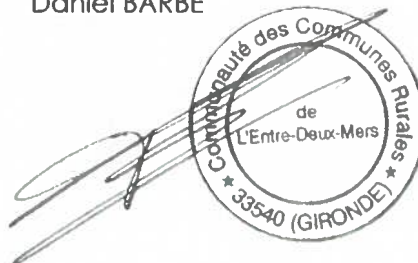
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Christophe SERENA



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi 22 avril 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 55

Votants : 60

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, , Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Lucine LAVIE , Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bruno QUEYROL, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Martine LOPEZ donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Laurent NOËL donne pouvoir à Olivier JONET et Annie-Christine PELLEGRINO donne pouvoir à Myriam REGIMON,

Absents : Évelyne BONNOTTE, Pascale CONAN, Véronique DUPORGE, Thierry LABORDE, Gwenaëlle MACHADO et Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Christophe SERENA

DEL_2026_042 - Taxe GEMAPI – Produit attendu

Vu l'article 1530 Bis du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_015 réuni le 26 février 2018 relative au transfert de la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Eaux et Rivières de l'Entre deux Mers (SMER-E2M), au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Oeuille (SMABVO), au Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule, au Syndicat Mixte du Dropt Aval ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2018_105M réuni le 17 septembre 2018 relative à l'instauration de la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et le Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Considérant les dispositions de l'article 1530 bis du Code Général des Impôts énonçant que le produit de cette taxe est arrêté chaque année ;

Considérant le montant annuel prévisionnel des charges d'investissement résultant de l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour application en 2026 transmis par les syndicats, auxquels la compétence a été transférée.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (36 votes POUR, 14 votes CONTRE, 6 ABSTENTION, 4 NPPV) décide :

- **DE FIXER** le produit de la taxe en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) au de montant 187 000 € ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

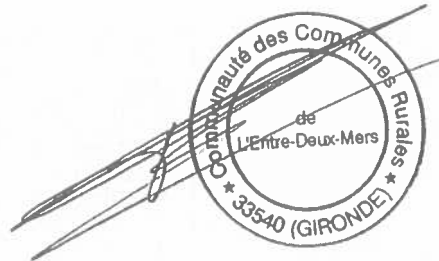
Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Christophe SERENA

Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi 22 avril 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 Présents : 56 Votants : 60

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, , Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Lucine LAVIE , Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Christophe MIQUEU, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bruno QUEYROL, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Martine LOPEZ donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Laurent NOËL donne pouvoir à Olivier JONET et Annie-Christine PELLEGRINO donne pouvoir à Myriam REGIMON,

Absents : Évelyne BONNOTTE, Pascale CONAN, Véronique DUPORGE, Thierry LABORDE, Gwenaëlle MACHADO et Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Christophe SERENA

DEL_2026_043 - Budget Primitif 2026 - Budget Principal

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2026 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	12 003 112.87 €	1 293 241.00 €	13 296 353.87 €	13 195 353.87 €	101 000.00 €	13 296 353.87 €
Section d'investissement	3 159 577.36 €	101 000.00 €	3 260 577.36 €	1 967 336.36 €	1 293 241.00 €	3 260 577.36 €
Total	15 162 690.23 €	1 394 241.00 €	16 556 931.23 €	15 162 690.23 €	1 394 241.00 €	16 556 931.23 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	4 128 982.87 €		4 128 982.87 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 909 690.00 €		2 909 690.00 €
014	Atténuation de produits	2 494 500.00 €		2 494 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 314 920.00 €		2 314 920.00 €
66	Charges financières	87 820.00 €		87 820.00 €
67	Charges spécifiques	16 000.00 €		16 000.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	51 200.00 €		51 200.00 €
023	Virement à la section d'investissement		1 021 700.00 €	1 021 700.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		271 541.00 €	271 541.00 €
Total		12 003 112.87 €	1 293 241.00 €	13 296 353.87 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 325 325.87 €		3 325 325.87 €
013	Atténuation de charges	10 000.00 €		10 000.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 821 500.00 €		1 821 500.00 €
73	Impôts et taxes	2 684 513.00 €		2 684 513.00 €
731	Fiscalité locale	3 069 449.00 €		3 069 449.00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 039 916.00 €		2 039 916.00 €
75	Autres produits de gestion courante	244 650.00 €		244 650.00 €
78	Reprises provisions	0.00 €		0.00 €
042	Opérations d'ordre		101 000.00 €	101 000.00 €
Total		13 195 353.87 €	101 000.00 €	13 296 353.87

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Déficit d'investissement reporté	1 038 132.36 €		1 038 132.36 €
204	Subventions d'équipement versées	12 061.00 €		12 061.00 €
	Opérations d'équipement	1 779 774.00 €		1 779 774.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	329 610.00 €		329 610.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		101 000.00 €	101 000.00 €
Total		3 159 577.36 €	101 000.00 €	3 260 577.36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Subventions d'investissement	547 724.00 €		547 724.00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 419 612.36 €		1 419 612.36 €
021	Virement de la section de fonctionnement		1 021 700.00 €	1 021 700.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		271 541.00 €	271 541.00 €
Total		1 967 336.36 €	1 293 241.00 €	3 260 577.36 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés (41 votes POUR, 14 votes CONTRE, 3 Abstentions, 2 Non Votants) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, pour l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

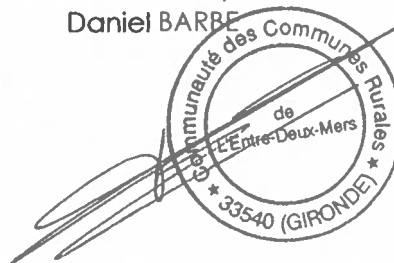
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Christophe SERENA



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi 22 avril 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66

Présents : 56

Votants : 60

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, , Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Lucine LAVIE , Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Christophe MIQUEU, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bruno QUEYROL, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Martine LOPEZ donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Laurent NOËL donne pouvoir à Olivier JONET et Annie-Christine PELLEGRINO donne pouvoir à Myriam REGIMON,

Absents : Évelyne BONNOTTE, Pascale CONAN, Véronique DUPORGE, Thierry LABORDE, Gwenaëlle MACHADO et Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Christophe SERENA

DEL_2026_044 - Budget Primitif 2026 - Budget annexe ZAE Lafon de Médouc

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2026 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	194 157.34 €	385 101.89 €	579 259.23 €	277 275.57 €	301 983.66 €	579 259.23 €
Section d'investissement	101 587.66 €	300 983.66 €	402 571.32 €	18 469.43 €	384 101.89 €	402 571.32 €
Total	295 745.00 €	686 085.55 €	981 830.55 €	295 745.00 €	686 085.55 €	981 830.55 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	8 000.00 €		8 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	186 157.34 €		186 157.34 €
023	Virement à la section d'investissement		40 093.11 €	40 093.11 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		344 008.78 €	344 008.78 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		194 157.34 €	385 101.89 €	579 259.23 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	174 565.57 €		174 565.57 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	102 700.00 €		102 700.00 €
75	Autres produits de gestion courante	10 .00 €		10 .00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		300 983.66 €	300 983.66 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		1 000.00 €	1 000.00 €
Total		277 275.57 €	301 983.66 €	579 259.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 587.66 €		101 587.66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		300 983.66 €	300 983.66 €
Total		101 587.66 €	300 983.66 €	402 571.32 €
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'exécution reporté	18 469.43 €		18 469.43 €
021	Virement de la section de fonctionnement		40 093.11 €	40 093.11 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		344 008.78 €	344 008.78 €
Total		18 469.43 €	384 101.89 €	402 571.32 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents ou représentés (42 votes POUR, 5 votes CONTRE, 4 Abstentions, 9 Non Votants) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, pour l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement,
- 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

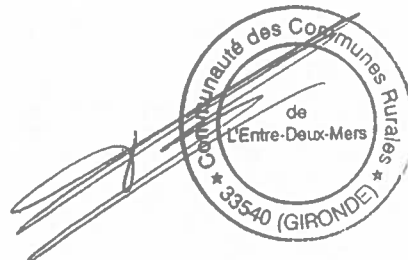
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Christophe SERENA



Le Président,
Daniel BARBE



Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mercredi 22 avril 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE

Membres en exercice : 66 Présents : 56 Votants : 60

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Émilie BAILLET, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Patrice CARBONNIER, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Marie-France DALLA LONGA, Frédéric DEJEAN, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, , Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Francis LAPEYRE, Lucine LAVIE , Joël LE HOUARNER, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Christophe MIQUEU, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Bruno QUEYROL, Daniel RAOULT, Christelle RAVERDY, Michel REDON, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Yves D'AMÉCOURT donne pouvoir à Sylvie TESSIER, Martine LOPEZ donne pouvoir à Benjamin MALAMBIC, Laurent NOËL donne pouvoir à Olivier JONET et Annie-Christine PELLEGRINO donne pouvoir à Myriam REGIMON,

Absents : Évelyne BONNOTTE, Pascale CONAN, Véronique DUPORGE, Thierry LABORDE, Gwenaëlle MACHADO et Bernard REBILLOU

Secrétaire de séance : Christophe SERENA

DEL_2026_045 - Budget Primitif 2026 - Budget annexe ZAE Baraillot

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2026 - Budget Annexe Zone d'Activité Baraillot de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers qui se présente comme suit :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	104 552.18 €	701 506.34 €	806 058.52 €	176 989.01 €	629 069.51 €	806 058.52 €
Section d'investissement	72 436.83 €	613 469.51 €	685 906.34 €		685 906.34 €	685 906.34 €
Total	176 989.01 €	1 314 975.85 €	1 491 964.86 €	176 989.01 €	1 314 975.85 €	1 491 964.86 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	81 500.00 €		81 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 967.18 €		7 967.18 €
66	Charges financières	15 085.00 €		15 085.00 €
023	Virement à la section d'investissement		169 036.83 €	169 036.83 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		516 869.51 €	516 869.51 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		15 600.00 €	15 600.00 €
Total		104 552.18 €	701 506.34 €	806 058.52 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	176 979.01 €		176 979.01 €
75	Autres produits de gestion courante	10.00 €		10.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		613 469.51 €	613 469.51 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		15 600.00 €	15 600.00 €
Total		176 989.01 €	629 069.51 €	806 058.52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté	24 289.27 €		24 289.27 €
16	Emprunts et dettes assimilées	48 147.56 €		48 147.56 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		613 469.51 €	613 469.51 €
Total		72 436.83 €	613 469.51 €	685 906.34 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'exécution reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées			
021	Virement de la section de fonctionnement		169 036.83 €	169 036.83 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		516 869.51 €	516 869.51 €
Total			685 906.34 €	685 906.34 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents ou représentés (49 votes POUR, 3 votes CONTRE, 6 Abstentions, 2 Non Votants) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2026 – Budget Annexe Zone d'Activité Baraillet de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, pour l'exercice 2026, à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de :

- 7.5 % des dépenses réelles en section de fonctionnement,
- 7.5 % des dépenses réelles en section d'investissement.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Le Secrétaire de séance,
Christophe SERENA



Le Président,
Daniel BARBE

